



**HAAC**

**COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 08 /HAAC/2022/P**

Dans le cadre de la 22<sup>ème</sup> édition de la Coupe du Monde de Football qui se déroulera au Qatar du 20 novembre au 18 décembre 2022, la Société New World TV a acquis auprès de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), à la suite d'un appel d'offres, les droits de diffusion de la compétition dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cette licence obtenue auprès de l'instance mondiale de football fait de New World TV, la détentrice exclusive des droits de retransmission de cette compétition majeure avec tous les effets de droits qui y sont attachés.

Nonobstant cette réalité, il circule sur certains médias des informations qui laissent croire que certaines chaînes de télévision autres que le détenteur exclusif des droits de retransmission, s'appêtent à diffuser les rencontres de cette Coupe du Monde de Football.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) porte à la connaissance de l'opinion que, dans une correspondance en date du 15 novembre 2022 qui lui a été adressée, la FIFA réitère la détention exclusive des droits de diffusion par la société New world TV.

Par conséquent, toute retransmission partielle ou totale de cette compétition par un quelconque diffuseur est formellement interdite.

En sa qualité d'organe de régulation des médias au Togo, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, invite tous les médias et Sociétés de diffusions exerçant sur le territoire national au respect scrupuleux de la décision de la FIFA.

Tout contrevenant s'expose à la rigueur de la loi au Togo.

Fait à Lomé, le 17 NOV. 2022

Fait à Lomé, le

Le Président de la HAAC



**Pitalounani TELOU**